

PV DU CA DU CCAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de SAINT-GALMIER

MARDI 09 AVRIL 2024 18h00

À la suite de la convocation faite le 26/03/2024, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de MME PALLEY Christine, le 09 AVRIL 2024, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mme la Vice-présidente déléguée Edith CONSIGNY, M. Michel FRANCHINI Mesdames Janine RIVOIRE, Jeanine ENSARGUET, et M. Georges CHAPET, M. Patrick MIRABEL membres nommés et représentant la société civile.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Marie-Claire MOUCHEL a donné son pouvoir à Mme Janine RIVOIRE, Mme Aurélie DESBREE a donné son pouvoir à MME la Vice-Présidente Christine PALLEY, Arlette CHABANNE a donné son pouvoir à Mme CONSIGNY, Mme Céline BENNICI.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président Philippe DENIS et Madame la Vice-Présidente Christine PALLEY, présentent et animent ce conseil d'administration

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte-rendu du 21 MARS 2024 est validé par l'ensemble de l'assemblée.

II. ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Ce règlement précise la nouvelle norme comptable

Le Conseil d'Administration approuve

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023, dressé par les Comptables Publics

Mme la Vice-Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes des comptables à l'ordonnateur et que le CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par les comptables municipaux.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par les comptables, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

PV DU CA DU CCAS

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par les Comptables Publics, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil d'Administration approuve le compte de gestion

PRESENTATION et VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil d'administration réuni sous la Vice-présidence de Mme Christine PALLEY délibérant sur le compte administratif 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	-	22 833,18	-	1 498,53	-	24 331,71
Opérations de l'exercice	49 038,03	45 928,48	-	0,00	49 038,03	45 928,48
TOTAUX	49 038,03	68 761,66	0,00	1 498,53	49 038,03	68 761,66
Résultats de clôture	-	19 723,63	-	1 498,53	-	21 222,16
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	19 723,63	-	1 498,53	-	21 222,16

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Il est demandé aux membres du CCAS de se prononcer sur l'affectation des résultats excédentaires de l'exercice comptable 2023.

Afin d'équilibrer le budget primitif 2024, il est proposé de reporter ces résultats comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION INVESTISSEMENT

-C/001 R : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 1.498,53 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

-C/ 002 R : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 19.723,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- APPROUVE la décision d'affecter les résultats excédentaires en les reportant sur le Budget 2024 du CCAS

PV DU CA DU CCAS

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du CCAS de se prononcer sur le budget primitif 2024, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	63 687,00 €	63 687,00 €
Section d'Investissement	1 498,53 €	1 498,53 €
TOTAL	65 185,53 €	65 185,53 €

Vu le projet de budget primitif,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif 2024, comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

PRESENTATION DES ORGANISMES DEMANDEURS DE SUBVENTIONS

Madame la Vice-Présidente présente les demandes de subventions faites par les associations pour l'année 2024 à l'aide du tableau ci-dessous.

Elle propose que les subventions soient attribuées aux associations qui ont un lien et une action avec le CCAS et la commune de Saint-Galmier.

Demandes de subventions pour l'année 2024 :

NOM DES ASSOCIATIONS	2024
ASSOCIATION IMC LOIRE (Association Infirmes moteurs cérébraux de la Loire)	250,00 €
ASSOC. BANQUE ALIMENTAIRE de la LOIRE 23 rue Gustave Delory 42000 SAINT ETIENNE	1 000,00 €
DOCTEUR CLOWN - TASSIN LA DEMI LUNE	250,00 €
UNAFAM - DELEGATION de la LOIRE	250,00 €
AGPL - Association des Parkinsoniens de la Loire Maison de vie Adrien Granger, 4 rue Etienne Mimard 42000 St Etienne	250,00 €
ASSOC. SECOURS POPULAIRE	1 000,00 €
ASSOC. France ALZHEIMER LOIRE 32 rue du Mayollet 42300 ROANNE	250,00 €
Les Restaurant du cœur 3 RUE Croix Courette – 42000 St Etienne	250,00 €
AFM Délégation Loire	250,00 €
EURECAH 16 rue Antoine Dumaine – 42400 ST CHAMOND	250,00 €
Handi sport de la Loire	250,00 €
TOTAL	4250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS,

- APPROUVE le principe d'attribution des subventions 2024

PV DU CA DU CCAS

III - AIDES NOMINATIVES

1. Presentation des nouveaux dossiers

Dossier GY01

Ressources : 520 €

Dépenses : 704 €

Reste à vivre : - 184 €

Demande :

Demande d'aide alimentaire pour 1 adulte et 1 enfant

Décision :

Aide Accordée sous forme de ticket services 20 € + 10 € = 30 €/semaines pour une durée de 4 semaines

Soit 120 € Proposition de colis alimentaire CCAS

Dossier RBB01

Ressources : 436 €

Dépenses : 432 €

Reste à vivre : 4 €

Demande :

Demande d'aide alimentaire pour 1 adulte

Décision :

Aide Accordée sous forme de ticket services 20 €/semaines pour une durée de 8 semaines

Soit 160 € Proposition de colis alimentaire CCAS

Dossier MF01

Ressources : 1198 €

Dépenses : 629 €

Reste à vivre : 579 €

Découvert Bancaire : 450 €

Demande :

Demande d'aide alimentaire pour 1 adulte + 2 enfants

Décision :

Aide Accordée sous forme de ticket services 20 € + 10 € + 10 € /semaines pour une durée de 4 semaines
soit 160 €

Proposition de colis alimentaire CCAS

Dossier NG01

Situation : M. est séparé, il vit seul, il est sans ressource depuis février 2024. Afin d'éviter une coupure d'électricité, il est demandé au CCAS de l'aider à régler sa mensualité de retard qui s'élève à 49 €, ainsi qu'une demande pour une aide alimentaire

Décision :

AIDE ALIMENTAIRE

Accordée sous forme de TICKET SERVICE durée 4 semaines, montant 20 €/semaine soit un total de 80 €
Financement accordé pour l'aide à la facturation pour 49 € directement au fournisseur d'énergie. (Toujours pas reçu les éléments pour le règlement de la facture concernée)

2. Suivi des Situations

BE01

Mme se trouve en difficulté financière à la suite d'un trop perçu (environ 550 €) du pôle emploi et à un arrêt de ses droits chômage. Elle a également un trop perçu CAF.

Mme est auto-entrepreneuse dans la rénovation de logement. Une demande de RSA est en cours. Mme accueille son fils à son domicile un week-end sur 2 et la moitié des vacances.

Des problèmes de santé l'empêchent de travailler régulièrement. Elle passe au CCAS pour récupérer de l'alimentaire sous la forme de colis.

3. Aide au BAFA

- Aide au BAFA pour la session approfondissement accordé pour un montant de 50 € à Melle FRANCE Emilie.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une demande a été faite par **l'association du CHU du FOREZ**

Décision : subvention exceptionnelle accordée pour un montant de 100 €

Demande faite par un membre du Conseil d'Administration du CCAS pour une commune du Nord de la France La Madelaine sous Montreuil

Mme ENSARGUET Janine fait part aux membres du CCAS de la situation de la commune de La Madelaine sous Montreuil, petite commune de 160 habitants nichée au pied des remparts de Montreuil-sur-Mer. La commune est traversée par un fleuve "La Canche " habituellement tranquille mais la pluviométrie exceptionnelle depuis début novembre a entraîné plusieurs crues générant des débordements venant inonder de nombreuses habitations. En effet, sur les 75 habitations que comporte la commune 30 ont subi des dégâts importants avec des niveaux d'eau pouvant aller jusqu'à 1m30. Dans certains cas, l'eau est restée dans les habitations pendant plus de 3 semaines générant des dégâts très importants. Un certain nombre d'habitants n'ont pas pu à ce jour regagner leurs habitations. Ils sont en attente de la réalisation des travaux pour pouvoir le faire.

Décision : Subvention exceptionnelle de 500 € accordée

IV – ACTIONS DU CCAS

1. Le projet du « Petit Prince »

Présentation du Groupe de Travail « Voyager avec le Petit Prince » 2024,

Des réunions de travail avec des associations et des partenaires locaux permettent de bâtir un projet commun.

L'Inauguration de l'exposition est prévue le jeudi 13 juin 2023 à 19h00 au caveau des arts. Des ateliers vont être mis en place pour la création de l'œuvre éphémère en lien avec la thématique.

Un tableau pour la tenue des permanences pour l'exposition sera mis à disposition pour l'organisation des roulements.

PV DU CA DU CCAS

Vendredi 14 juin 2024

10 h 12 h avec la possibilité de recevoir des classes.
Le CCAS informera le service enfance/jeunesse.
14h30 – 18h30

Samedi 15 juin 2024

10h00 12 h00.
14h30 – 19h30

Dimanche 16 juin 2024

10h00 12h00

CONCOURS DE DESSIN GRATUIT ET OUVERT A TOUS

Thème : « On ne voit bien qu'avec le Cœur... »

Catégorie Adulte : + 18 ans

Catégorie Enfant :

- Entre 3 à 6 ans
- De 7 à 11 ans
- De 12 à 17 ans

Les dessins seront exposés au Caveau des Arts durant toute la période de l'exposition pour que le public puisse voter.

Le prix du public sera attribué lors d'une cérémonie de remise fin juin 2024.

CINEMA « Le colisée »

Les dates à retenir :

Mercredi 29 mai 2024 et Samedi 1^{er} Juin

Il souhaite projeter un court métrage avec un atelier créatif « Poésie de Papier »

Les œuvres réalisées durant ces ateliers seront prêtées pour les exposer au Caveau des Arts.

Vendredi 14 juin 2024 20 H 00

Projection Film « Le petit Prince » Ciné Débat avec un buffet de convivialité offert par le CCAS

Public : Ado/Adulte

Le CCAS propose de financer une partie des places pour le public venant voir la séance de cinéma (2€) et de payer entièrement la place à toutes les personnes suivies par Anne-Marie ZELLAG dans le cadre de ses fonctions au CCAS soit 6,50 €.

AU JARDIN DES LIVRES

Mercredi 05 juin 2024 18h00

Un KAMISHIBAI sera créé en partenariat avec la Bulle.

Une animation est prévue avec la lecture du KAMISHIBAI spécial « Le Petit Prince »

Le KAMISHIBAI sera prêté lors de l'exposition

PV DU CA DU CCAS

Samedi 15 juin au CAVEAU DES ARTS

Lecture Publique

RACONTE-MOI LE PETIT PRINCE

À partir de 17h30 un temps de lecture publique devant le Caveau des Arts, avec Francis LEMERCIER (Narrateur), Mme PALLEY et Adrien (rôle du Petit-Prince).

ACTION AVEC DES ATELIERS NUMERIQUES

Des ateliers sur les Nouvelles Technologies sont prévus : mardi 16 avril et mardi 23 avril 2024.

IV - INFORMATIONS DIVERSES

Information sur la modification d' un membre du bureau du CCAS

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont été informés de la démission de MME Régine CHEVALLIEZ.

L'hôpital Maurice ANDRE a informé le CCAS que Mme BOURGEOIS (10/05/2024) et MME PALLANDRE (14/05/2024) auront 100 ans. Une remise de bouquets de fleurs est organisée à l'hôpital et des élus seront présents pour cela.

PV DU CA DU CCAS

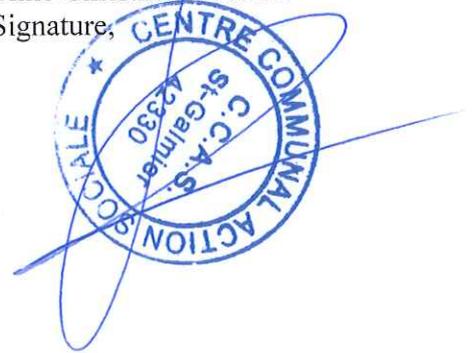
FIN DE LA SEANCE A 20 h 30

PROCHAIN CA du CCAS prévu le JEUDI 27 JUIN 2024 à 18 h 00

Président du CCAS,
M. Philippe DENIS
Signature,



Présidente de Séance,
Mme Christine PALLEY
Signature,



Secrétaire de Séance,
Mme Edith CONSIGNY
Signature,

